

12/07/2005 Press Release

BioAlliance Pharma annonce les caractéristiques définitives de son introduction sur le marché Eurolist d'Euronext

(Visa n°05-803 délivré par l'AMF le 22 novembre 2005)

- Le placement global auprès des investisseurs institutionnels (en France et à l'étranger) et l'offre au public à prix ouvert en France ont généré une forte demande depuis l'ouverture du livre d'ordres le mercredi 23 novembre 2005.
- Le livre d'ordres pour le placement global a été clos le 7 décembre 2005 à 12 heures (heure de Paris).
- L'offre au public à prix ouvert en France s'est clôturée le mardi 6 décembre à 17 heures (heure de Paris).
- Le directoire de BioAlliance Pharma a décidé de fixer le prix du placement à 13,30 euros par action.
- Le calendrier de l'offre reste inchangé, avec une première cotation des actions sur le marché Eurolist d'Euronext de Paris le 7 décembre 2005, un début des négociations prévu le 8 décembre 2005, et le règlement-livraison des actions le 12 décembre 2005.

Paris, le 7 décembre 2005 - BioAlliance Pharma (la « Société ») société biopharmaceutique française spécialisée dans le développement et la commercialisation de produits destinés à maîtriser la résistance aux médicaments annonce le succès de l'Offre Publique et du Placement Global à l'occasion de l'admission de BioAlliance Pharma sur le marché Eurolist d'Euronext.

[Principales caractéristiques de l'opération](#)

Société émettrice

Dénomination sociale : BioAlliance Pharma

Secteur d'activité FTSE : 482-Biotechnologie et ICB 4573-Biotechnologies

Nationalité : Française

Actions dont l'admission a été demandée

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext a été demandée sont :

- les 5 463 124 actions existantes d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune composant le capital de la Société BioAlliance Pharma,
- 2 255 640 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne (les « Actions Nouvelles »), et
- 547 287 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux titulaires d'obligations remboursables en actions émises par la Société le 18 mai 2005.

Procédure d'introduction

La diffusion des actions dans le public est réalisée dans le cadre d'un placement (le « Placement ») comprenant :

- une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert telle que définie par les règles d'Euronext Paris, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre Publique ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant :
 - un placement public en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Actions faisant l'objet du Placement

Nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement :

2 255 640 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles »).

Option de Surallocation :

En vertu de la cinquième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de BioAlliance

Pharma du 18 novembre 2005, le directoire de la Société a émis le 7 décembre 2005, 338 346 bons de souscription d'actions réservés à ING agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants (les « BSA de Surallocation ») dans le cadre d'une option de surallocation (l'« Option de Surallocation »). Ces BSA de Surallocation ont été émis au prix unitaire de 0,000001 euro donnant chacun le droit de souscrire à une action au prix du Placement. L'exercice des BSA de Surallocation, qui sera possible à tout moment jusqu'au 6 janvier 2006, permettra aux Etablissements Garants de souscrire, le cas échéant, au prix du Placement environ 15% du nombre initial d'actions émises, aux seules fins de couvrir d'éventuelles surallocations, soit un maximum de 338 346 actions nouvelles supplémentaires.

Prix du Placement :

13,30 euros par action.

Date de jouissance :

Les Actions Nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission et donneront droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de cette date.

Garantie

Le Placement fait l'objet d'une garantie de placement par Bryan Garnier & Co. Limited « Bryan Garnier » et ING Securities Bank (France) « ING », Chefs de file associés et Teneurs de livre (les « Etablissements Garants »), portant sur l'intégralité des actions offertes dans le cadre du Placement. Ce contrat de garantie pourra être résilié par les Etablissements Garants jusqu'à et y compris la date de règlement-livraison du Placement dans certaines circonstances. En conséquence cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Produit brut de l'émission des Actions Nouvelles

30 millions d'euros

Augmentation de Capital Réservée et émission des Actions Résultant des ORA 2005 ne faisant pas l'objet du Placement

Nombre d'Actions Résultant des ORA 2005

547 287 actions nouvelles réservées aux titulaires d'obligations remboursables en actions émises par la Société le 18 mai 2005 (les « Actions Résultant des ORA 2005 »).

Cotation

Dates de première cotation et de début des négociations :

La première cotation des Actions Existantes, d'une part, et des Actions Nouvelles et des Actions Résultant des ORA 2005 (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce), d'autre part, sur le marché Eurolist d'Euronext Paris interviendra le 7 décembre 2005 et les négociations débiteront le 8 décembre 2005. A compter du 8 décembre 2005 et jusqu'à la date du règlement-livraison du Placement prévu pour le 12 décembre 2005, ces négociations interviendront dans les conditions de l'article L. 228-10 du Code de commerce sur une ligne de cotation unique intitulée « BioAlliance Pharma promesses » et seront soumises à la condition suspensive de la délivrance du certificat du dépositaire en ce qui concerne les Actions Nouvelles et du certificat des commissaires aux comptes de la Société en ce qui concerne les Actions Résultant des ORA 2005.

Code ISIN :

FR 0010095596.

Intermédiaires financiers :

Bryan Garnier & Co et ING Securities Bank (France) agissent en qualité de chefs de file associés et teneurs de livres.

Calendrier Indicatif du Placement

7 décembre 2005

Première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, y compris des actions à émettre dans le cadre du Placement et de l'Augmentation de Capital Réservée.

8 décembre 2005

Ouverture des négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

12 décembre 2005

Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre du Placement et de l'Augmentation de Capital Réservée.

6 janvier 2006

Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation.

Commentaire

Commentant le prix de l'offre, Dominique Costantini, président du directoire de BioAlliance Pharma, a déclaré :

« Nous nous réjouissons du très fort intérêt porté à cette offre par les investisseurs institutionnels depuis son lancement. Cet intérêt provient d'un nombre d'investisseurs de qualité comportant des généralistes et des spécialistes des sciences de la vie. Les fonds levés permettront à BioAlliance Pharma de faire la transition vers une société intégrée de pharmaceutique spécialisée maîtrisant ses activités de marketing et de vente, et autoriseront le lancement de notre principal produit, Loramyc® en Europe, ainsi que la commercialisation d'autres produits à travers des accords de développement et de partenariat. »

Actualisation de certaines informations

L'administration fiscale a achevé son contrôle relatif au crédit impôt recherche correspondant aux exercices 1998, 1999, 2000 et 2001 tel que décrit à la section 3.4.11 du document de base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 15 novembre 2005 sous le numéro I. 05-132, avec comme il était attendu, aucun impact financier significatif pour la Société (une réduction du crédit impôt recherche de moins de 10 000 euros). La Société a également été informée que le Groupe ING Belgique conservera 1 071 476 actions, après la première cotation des actions de la Société ; en effet, le nombre d'actions faisant l'objet des promesses de cessions décrites à la section 6.3.7 du document de base a été diminué de 5 788.

A propos de BioAlliance Pharma

BioAlliance Pharma est une entreprise biopharmaceutique spécialisée dans le développement de nouveaux produits thérapeutiques destinés à maîtriser la résistance aux médicaments et ciblant le cancer, le VIH, ainsi que les maladies infectieuses et opportunistes. La Société développe trois gammes de produits autour d'une part de la technologie bioadhésive Lauriad® qui permet une libération précoce et prolongée des agents thérapeutiques au site de la maladie, d'autre part de la technologie nanoparticulaire Transdrug® spécialement conçue pour le ciblage intracellulaire et enfin de son programme de nouvelles entités chimiques (New Chemical Entities ou NCE) destinées au marché de l'oncologie et du VIH. Depuis sa création, BioAlliance Pharma n'a pas développé jusqu'à une phase finale ni commercialisé de produit.

Le produit le plus avancé de la Société, Loramyc® (miconazole Lauriad®), comprimé oral bioadhésif, vient de clore des essais cliniques de phase III en Europe pour le traitement de la candidose oropharyngée chez des patients atteints de cancer ou infectés par le VIH. Ce produit a fait l'objet en septembre 2005 d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour l'Europe et un essai pivot de phase III doit débuter en 2006 aux Etats-Unis pour la même indication. Un second produit, l'acyclovir Lauriad®, pour le traitement de l'herpès oral, a récemment fait l'objet d'un essai clinique de Phase I en Europe. Un essai clinique de phase I/II pour le traitement du cancer primitif du foie (hépatocarcinome ou HCC) utilisant le produit doxorubicine Transdrug®, qui a été développé par BioAlliance Pharma et a obtenu le statut de médicament orphelin auprès de l'EMEA et de la FDA, est en cours dans l'Union Européenne.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), composé du document de base enregistré sous le numéro I.05-132 le 15 novembre 2005 et d'une note d'opération ayant reçu le visa numéro 05-803 le 22 novembre 2005, sont disponibles sans frais auprès de BioAlliance Pharma (59, boulevard du Général Martial Valin – 75015 Paris), ainsi que sur les sites Internet de BioAlliance Pharma (www.bioalliancepharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur les risques décrits dans la rubrique « facteurs de risque » du prospectus visé par l'AMF sous le numéro 05-803 (dans la section 3 du document de base de la Société

enregistré par l'AMF sous le numéro I.05-132 le 15 novembre 2005 et dans la section 2 de la Note d'opération en date du 22 novembre 2005).

Le présent communiqué ne pourra pas être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription ou de vente d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la réglementation applicable, et notamment en Australie, au Canada, au Japon et aux Etats-Unis d'Amérique. En particulier, les actions de la société BioAlliance Pharma n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée, et ne feront pas l'objet d'une offre publique aux Etats-Unis d'Amérique. En conséquence, le présent communiqué ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'une dérogation à toute obligation d'enregistrement. Aucune communication portant sur cette offre publique ne pourra être adressée aux Etats-Unis d'Amérique ou viser les citoyens ou personnes résidant ou présentes aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne doit être distribué au Royaume-Uni qu'à (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié) ou (II) des personnes ayant une expérience professionnelle dans des domaines liés aux investissements ou à des personnes de l'une des catégories définies à l'article 49(2)(A) à (D) (High net worth companies, unincorporated associations, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'ensemble de ces personnes étant qualifiées de « personnes qualifiées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement ou toute autre activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est que pour les personnes qualifiées et ne pourra être exercé que par ces personnes. La distribution de ce document dans d'autres juridictions peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires et toute personne venant à entrer en possession du présent document doit s'informer de telles restrictions et les observer.

Media and analysts contacts:

Gilles Avenard MD

Directeur Général

BioAlliance Pharma SA

Tel : +33 1 45 58 76 02

gilles.avenard@bioalliancepharma.com

Andrew Lloyd & Associates

Andrew Lloyd, Gilles Pettitot

Tel : +33 1 56 54 07 00

allo@alla.com , gilles@alla.com